01 / 06 Synthèse du contrôle — COVER

OBJET DU RAPPORT

Installations électriques à basse tension et à très basse tension

Livre 1 — AR 8/9/2019 · Direction générale de l'énergie

Gemeenveldstraat 88, 1652 Beersel

DATE DU CONTRÔLE	RECONTRÔLE AVANT	AGENT VISITEUR
04/11/2026	04/11/2051	Célia Caussin

CONCLUSION DU CONTRÔLE

Installation conforme

L'installation a été contrôlée et est conforme à la réglementation applicable.

00
INFRACTIONS
+ 1 remarque

RÉSULTATS DES CONTRÔLES

2 mesures — toutes dans les limites · 11 points de contrôle — 11 conformes

Détail en page 04. Schémas & plans annexés : Schéma / Plan. Document visé par l'inspecteur, partie intégrante du présent rapport.

– Identification des tiers — PARTIES PRENANTES

DONNEUR D'ORDRE

Certoo Srl

ADRESSE
Industrielaan 36,
1740 Ternat

PROPRIÉTAIRE / EXPLOITANT

[redacted]

[redacted]

INSTALLATEUR

Inconnu

TVA
— Non renseigné

– Identification de l'installation — OBJET

Type de bâtiment	Maison unifamiliale
Numéro de compteur	— Non renseigné
Gestionnaire (GRD)	Fluvius
EAN	Non communiqué

Atlas Contrôle ASBL
ORGANISME AGRÉÉ

SIÈGE Boulevard Lambermont 127, 1030 Schaerbeek
TÉL +32 2 726 64 04
MAIL office@atlascontrole.be
TVA BE 0732 536 476 · RPM Bruxelles

02 / 06 Sommaire du rapport

TABLE DES MATIÈRES

01	Synthèse & identification — Conclusion · parties · installation	p. 01
02	Cadre réglementaire — Bases · type de contrôle · description	p. 02
03	Constatations — Détail par article RGIE	p. 03
04	Mesures électriques — Valeurs mesurées	p. 04
05	Observations & photographies — Constats d'inspection	p. 06
06	Attestation & signature — Visa · validité · mentions légales	p. 08

– Bases réglementaires

RÉFÉRENTIELS APPLIQUÉS

RGIE Livre 1
Règlement général des installations électriques
AR du 08/09/2019

AR 08/09/2019
Direction générale de l'énergie — installations BT/TBT
M.B. 28/10/2019

– Type de contrôle

Type de contrôle	Contrôle Périodique (6.5)
Mise en œuvre de l'installation	Entre le 01/10/1981 et le 01/06/2020
Dérogations applicables	Livre 1 : § 8.2.2 — installations domestiques ancien RGIE
Type d'installation	Domestique — triphasée
Régime de neutre	TT
Procédure	Visuelle + mesures

– Description de l'installation et du raccordement

CARACTÉRISTIQUES

Liaison compteur — tableau	XVB · 3X10 mm²
Tension de service	3 × 230 V – 50 Hz
Protection générale	32 A
Protection maximale	40 A
Interrupteur-sectionneur général	Interrupteur-sectionneur 4P
Nombre de tableaux	Voir schéma unifilaire
Circuits terminaux	Voir schéma unifilaire
Prise de terre	Piquet de terre
Résistance de dispersion	32 Ω
Liaisons équipotentielles	Conforme

03 / 06 Constatations relevées

8 CONSTATATIONS

Les infractions font référence à l'article correspondant du RGIE et doivent être levées avant la prochaine visite.
Les remarques sont des observations hors codification, sans obligation de correction.

00	01	07
INFRACTIONS	REMARQUES	INFORMATIONS
Sécurité · à corriger avant recontrôle	Observations — sans obligation de correction	Recommandations non bloquantes

#	ARTICLE	CONSTAT	LOCALISATION	SÉVÉRITÉ
01	–	**Pas d'infractions**	–	REMARQUE

04 / 06 Mesures électriques

2 VALEURS

Valeurs mesurées sur site, comparées à la limite réglementaire applicable.

RÉSISTANCE DE TERRE

32 Ω

Limite < 100 Ω · au-delà de 30 Ω : min. 2 différentiels à haute sensibilité, max. 16 socles chacun (4.2.4.3.b)

CONFORME SOUS CONDITION

RÉSISTANCE D'ISOLEMENT

> 0.5 MΩ

Limite ≥ 0.5 MΩ — CONFORME

– Contrôles effectués

11 POINTS

Opérations de contrôle réalisées lors de la visite, avec leur résultat (RGIE Livre 1).

POINT DE CONTRÔLE	EXIGENCE	ÉTAT	OBSERVATION
Exécution de l'installation conforme aux schémas unifilaires et plans de position	RGIE 6.5.7.2.b.4.a	• CONFORME	—
État du matériel électrique d'installation fixe (fixations, détériorations)	RGIE 6.5.7.2.b.4.b	• CONFORME	—
Raccordements dans les tableaux de répartition et de manœuvre	RGIE 6.5.7.2.b.4.b	• CONFORME	—
Protection contre les chocs électriques par contact direct	RGIE 6.5.7.2.b.4.c	• CONFORME	—
Protection contre les chocs électriques par contact indirect	RGIE 6.5.7.2.b.4.c	• CONFORME	—
Fonctionnement des différentiels via leur propre bouton de test	RGIE 6.5.7.2.b.4.d	• CONFORME	—
Boucles de défaut et raccordement des différentiels (courant de défaut 2,5–2,75 × IΔn)	RGIE 6.5.7.2.b.4.e	• CONFORME	—
Continuité des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prise de courant et du matériel de classe I fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe	RGIE 6.5.7.2.b.4.f	• CONFORME	—
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens	RGIE 6.5.7.2.b.4.g	• CONFORME	—

Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens	RGIE 6.5.7.2.b.4.h	• CONFORME	—
Adéquation des protections contre les surintensités et des sections des circuits protégés	RGIE 6.5.7.2.b.4	• CONFORME	—

05 / 06 Observations & photographies

ANNEXE VISUELLE

Constats visuels relevés pendant l'inspection. Les photographies sont conservées sous référence interne et peuvent être communiquées sur demande écrite.

OBSERVATION 01

Observation

Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.

RDE5 CONSTAT 02 OBSERVATION

OBSERVATION 02

Observation

Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.

RDE10 CONSTAT 03 OBSERVATION

OBSERVATION 03

Observation

Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.

RDE4 CONSTAT 04 OBSERVATION

OBSERVATION 04

Observation

L'unité est meublée au moment du contrôle.

RDE15 CONSTAT 05 OBSERVATION

OBSERVATION 05

Observation

Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.

RDE6 CONSTAT 06 OBSERVATION

OBSERVATION 06

Observation

Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.

RDE2 CONSTAT 07 OBSERVATION

OBSERVATION 07

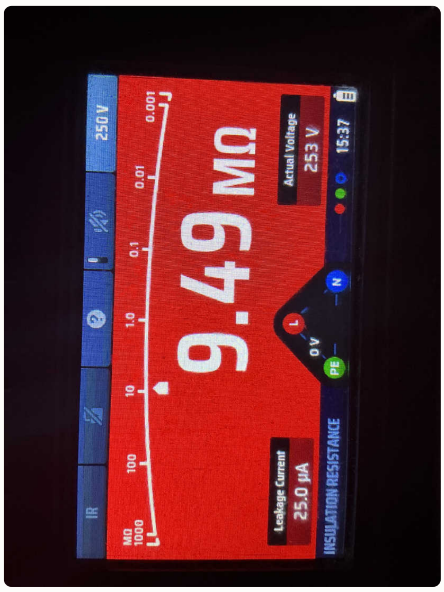
Observation

Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.

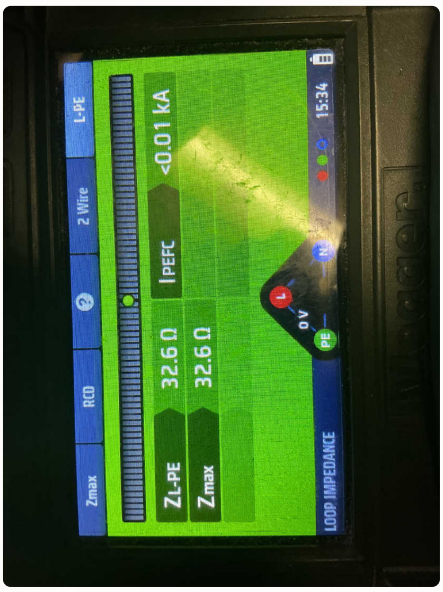
RDE3 CONSTAT 08 OBSERVATION

PHOTOS DE L'INSTALLATION

4



Installation



Installation



Installation



Installation

06 / 06 Attestation & signature

VALIDITÉ DU RAPPORT

Le présent rapport atteste de l'état de l'installation électrique à la date du contrôle. Il ne préjuge pas d'évolutions ultérieures.

POUR ATLAS CONTRÔLE ASBL

Célia Caussin

Agent visiteur



Signature de l'inspecteur apposée le 05/11/2026

VISA & VALIDITÉ

Organisme	Atlas Contrôle ASBL · BELAC 663-INSP
Date du contrôle	04/11/2026
Date d'émission	05/11/2026
Recontrôle avant	04/11/2051
Référence	DOM-2026-MRHSHN

Ce rapport est délivré et signé par l'agent visiteur d'Atlas Contrôle. Aucune signature du donneur d'ordre n'est requise pour sa validité.

– Mentions légales & portée

1. Référentiel. Le présent contrôle est réalisé conformément au RGIE (Livre 1, AR du 08/09/2019).

2. Portée. Le rapport porte uniquement sur les installations visibles et accessibles. Les parties encastrées, scellées ou inaccessibles ne font pas l'objet d'un examen détaillé.

3. Validité. Pour une installation déclarée conforme, le rapport est valable 25 ans pour les unités d'habitation, 1 an pour les installations de chantiers (art. 6.5.2) et 5 ans pour les autres installations, sauf modification substantielle.

4. Recontrôle. En cas de non-conformité, un recontrôle ciblant uniquement les points relevés peut être demandé après remise en conformité par un installateur qualifié.

5. Confidentialité. Le présent rapport est destiné exclusivement au donneur d'ordre et aux parties désignées. Ce rapport se reproduit dans son intégralité ; toute reproduction partielle requiert l'accord écrit d'Atlas Contrôle.

6. Réclamation. Toute contestation doit être adressée par écrit dans les 15 jours suivant la remise du rapport à office@atlascontrole.be.

ATLAS CONTRÔLE ASBL
Boulevard Lambermont 127 · 1030 Schaerbeek
BELAC 663-INSP · TVA BE 0732 536 476
office@atlascontrole.be · +32 2 726 64 04

RÉFÉRENCE UNIQUE
DOM-2026-MRHSHN
atlascontrole.be/v/DOM2026MRHSHN

Conclusion réglementaire

RGIE LIVRE 1

Mentions imposées par le RGIE Livre 1 (AR 8/09/2019) selon le type de contrôle, le type de bâtiment et le verdict.

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse et très basse tension.

Si d'application, les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard le 04/11/2051 (dans les 25 années suivant le contrôle).

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

1. L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.
2. L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.
3. L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du SPF ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Inventaire des annexes et documents du dossier

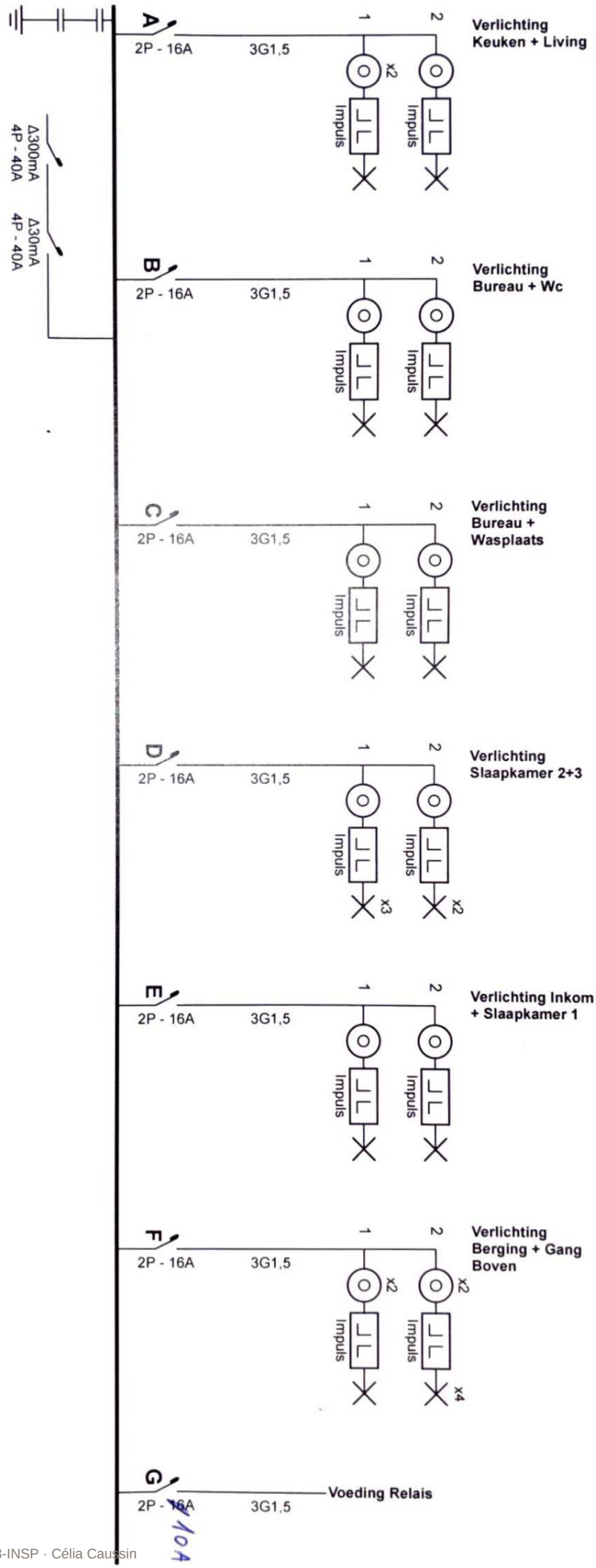
Les documents fournis pour le contrôle sont conservés au dossier et consultables sur l'espace client ; seuls les plans joints par l'inspecteur sont annexés au présent rapport.

Joints au présent rapport

- Schéma / Plan · Gemeenveldstraat 88, 1652 Beersel.pdf · 05/11/2026

Référencés, non joints

Aucun



ATLAS CONTROLE
erkend keuringsorganisme
organisme agréé
Célia CAUSSIN
663-INSP

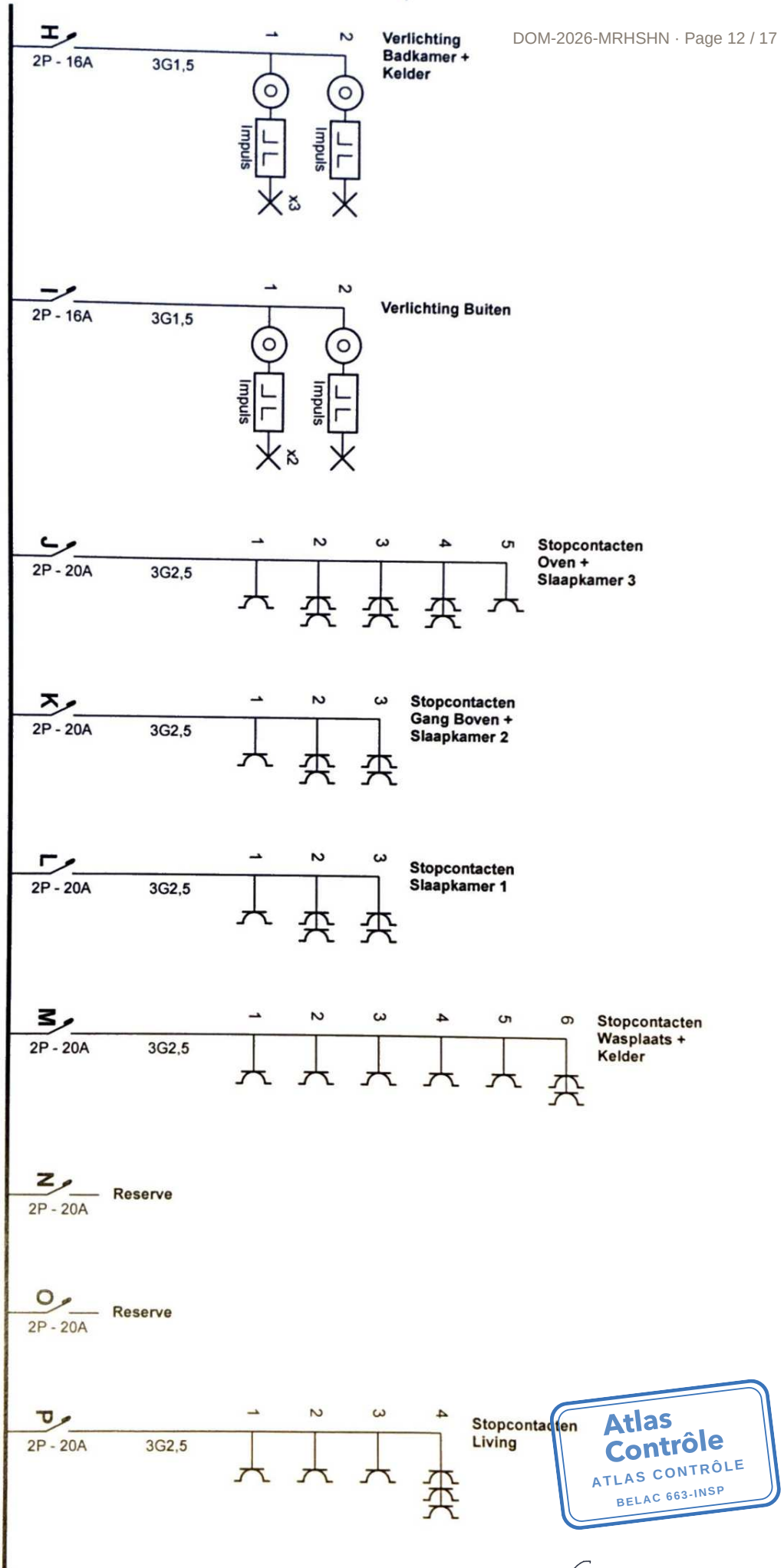
Plaats van de elektrische installatie

Installateur
Celektro B.V.B.A.
Guldenelle 28 A
1930 Nossegem
GSM: 0472 58 32 63
e-mail: cedric.luypens@telenet.be
BTW BE 0534.864.928

p. 1/8
Eendraadschema
2 x 230V ~ 50Hz

Atlas Contrôle
ATLAS CONTRÔLE
BELAC 663-INSP

ATLAS CONTROLE
erkend keuringsorganisme:
organisme agréé
Célia CAUSSIN
663-INSP

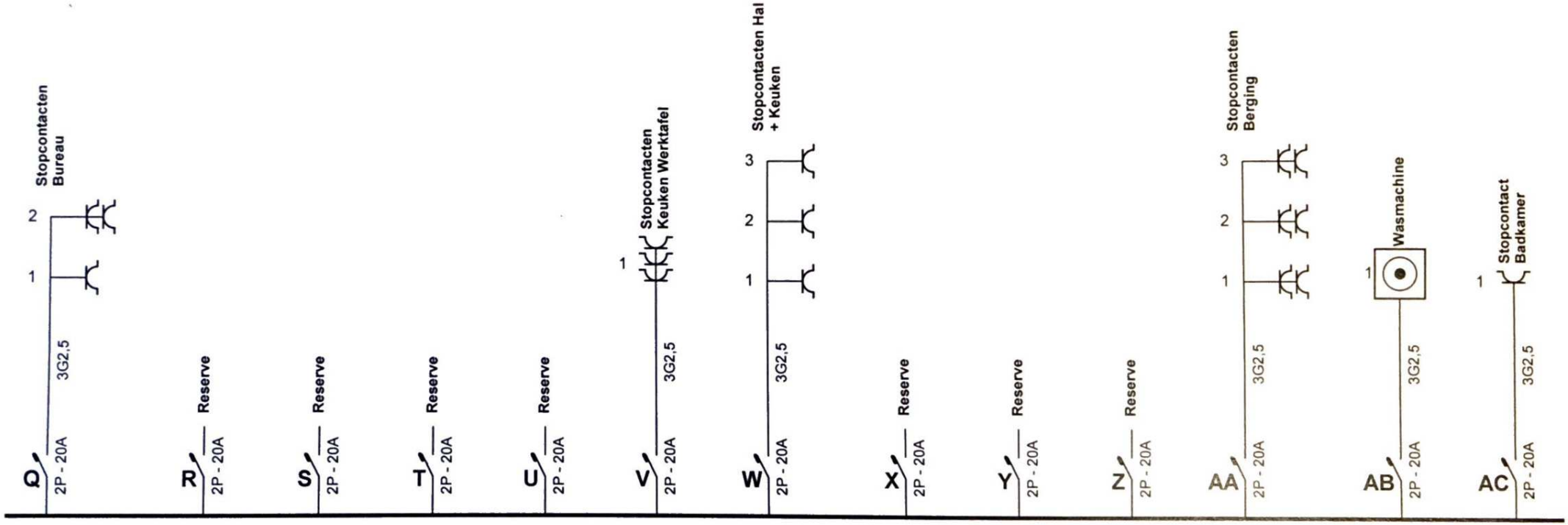


Plaats van de elektrische installatie

Installateur
Celektro B.V.B.A.
Guldenelle 28 A
1930 Nossegem
GSM: 0472 58 32 63
e-mail: cedric.tuypens@telenet.be
BTW BE 0534.864.928

p. 2/8
Eendraadschema
2 x 230V ~ 50Hz

Atlas Contrôle
ATLAS CONTRÔLE
BELAC 663-INSP



ATLAS CONTRÔLE
erkend keuringsorganisme
organisme agr.
Célia CAUSSIN
663-INSP

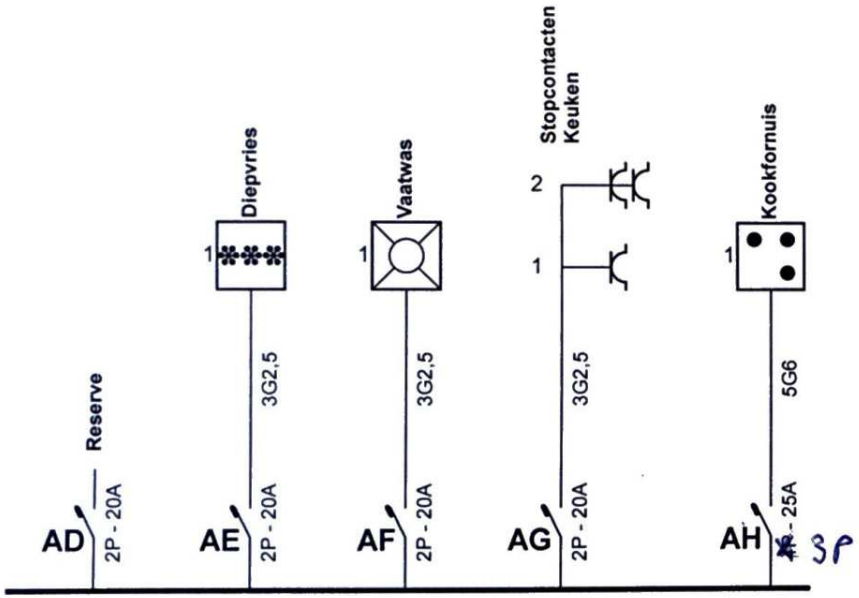
Plaats van de elektrische installatie

[redacted]

Installateur
Celektro B.V.B.A.
Guldenelle 28 A
1930 Nossegem
GSM: 0472 58 32 63
e-mail: cedric.tuypens@telenet.be
BTW BE 0534.864.928

Atlas Contrôle
ATLAS CONTRÔLE
BELAC 663-INSP

P. 3/8
Eendraadschema
2 x 230V ~ 50Hz



ATLAS CONTROLE
erkend keuringsorganisme
organisme agréé
Célia CAUSSIN
663-INSP

Plaats van de elektrische installatie

[illegible]

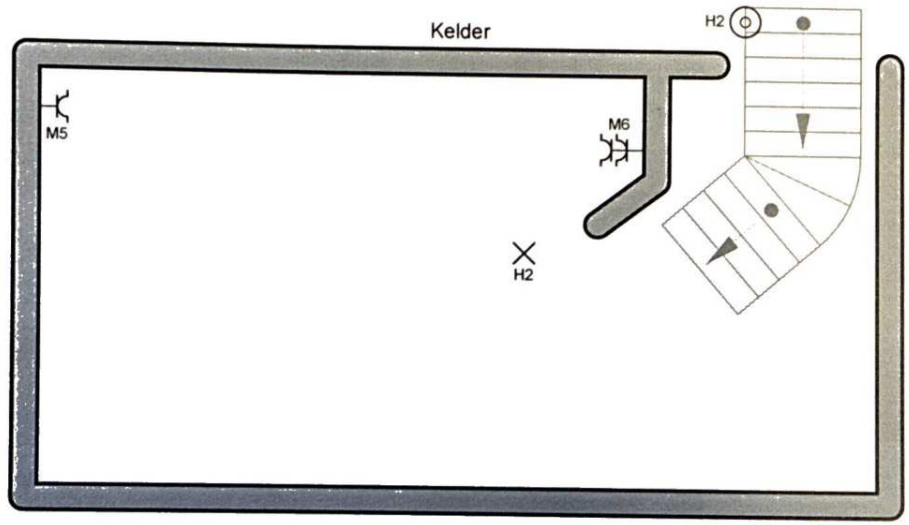
Installateur
Celektro B.V.B.A.
Guldenelle 28 A
1930 Nossegem
GSM: 0472 58 32 63
e-mail: cedric.tuypens@telenet.be
BTW BE 0534.864.928

Atlas Contrôle
ATLAS CONTRÔLE
BELAC 663-INSP

p. 4/8

Eendraadschema

2 x 230V ~ 50Hz



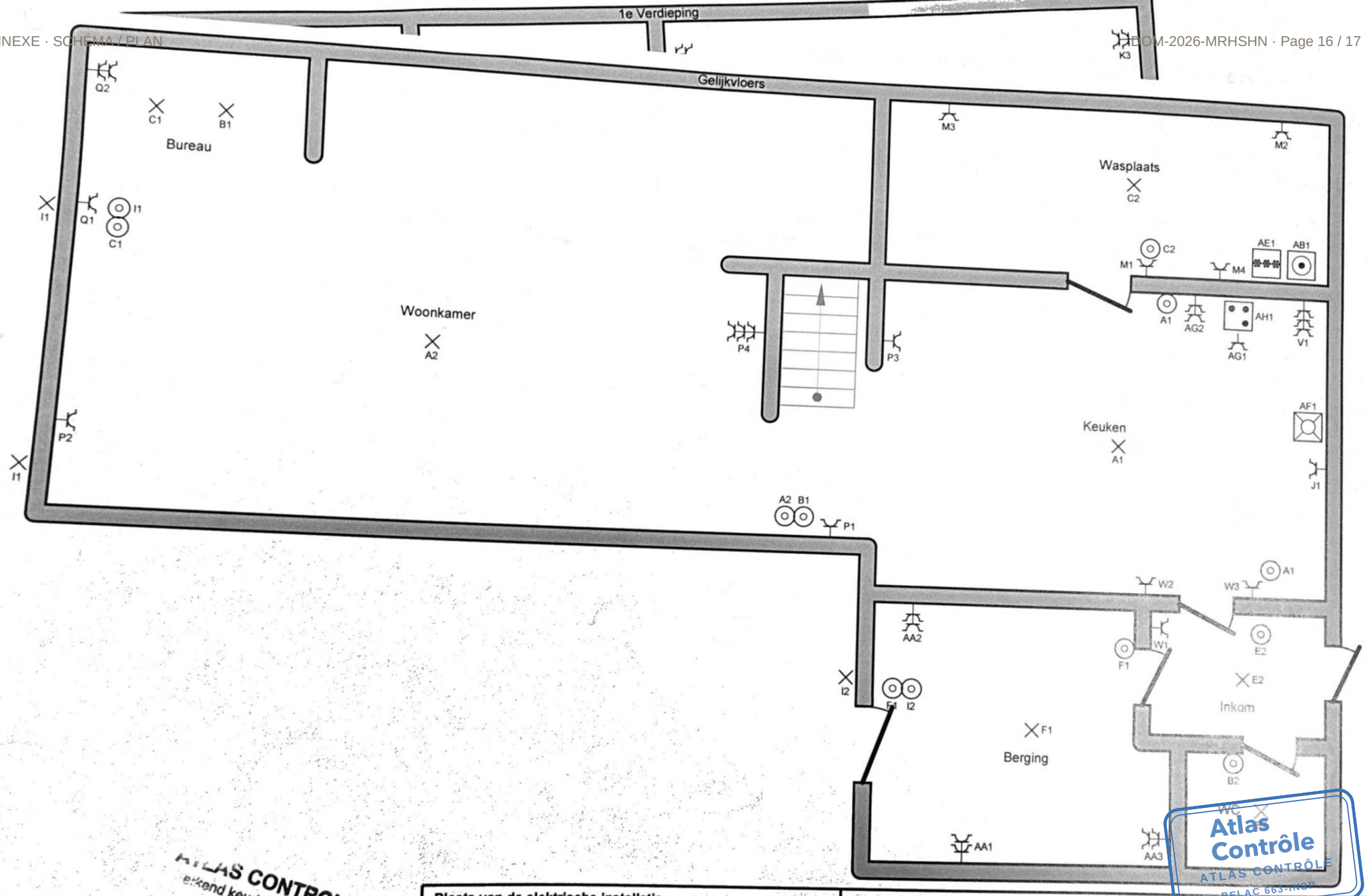
ATLAS CONTROLE
erkend keuringsorganisme
organisme agréé
Célia CAUSSIN
663 INSP

Atlas Contrôle
ATLAS CONTRÔLE
BELAC 663-INSP

Plaats van de elektrische installatie

Installateur
Celektro B.V.B.A.
Guldenelle 28 A
1930 Nossegem
GSM: 0472 58 32 63
e-mail: cedric.tuypens@telenet.be
BTW BE 0534.864.928

Situatieschema
2 x 230V ~ 50Hz



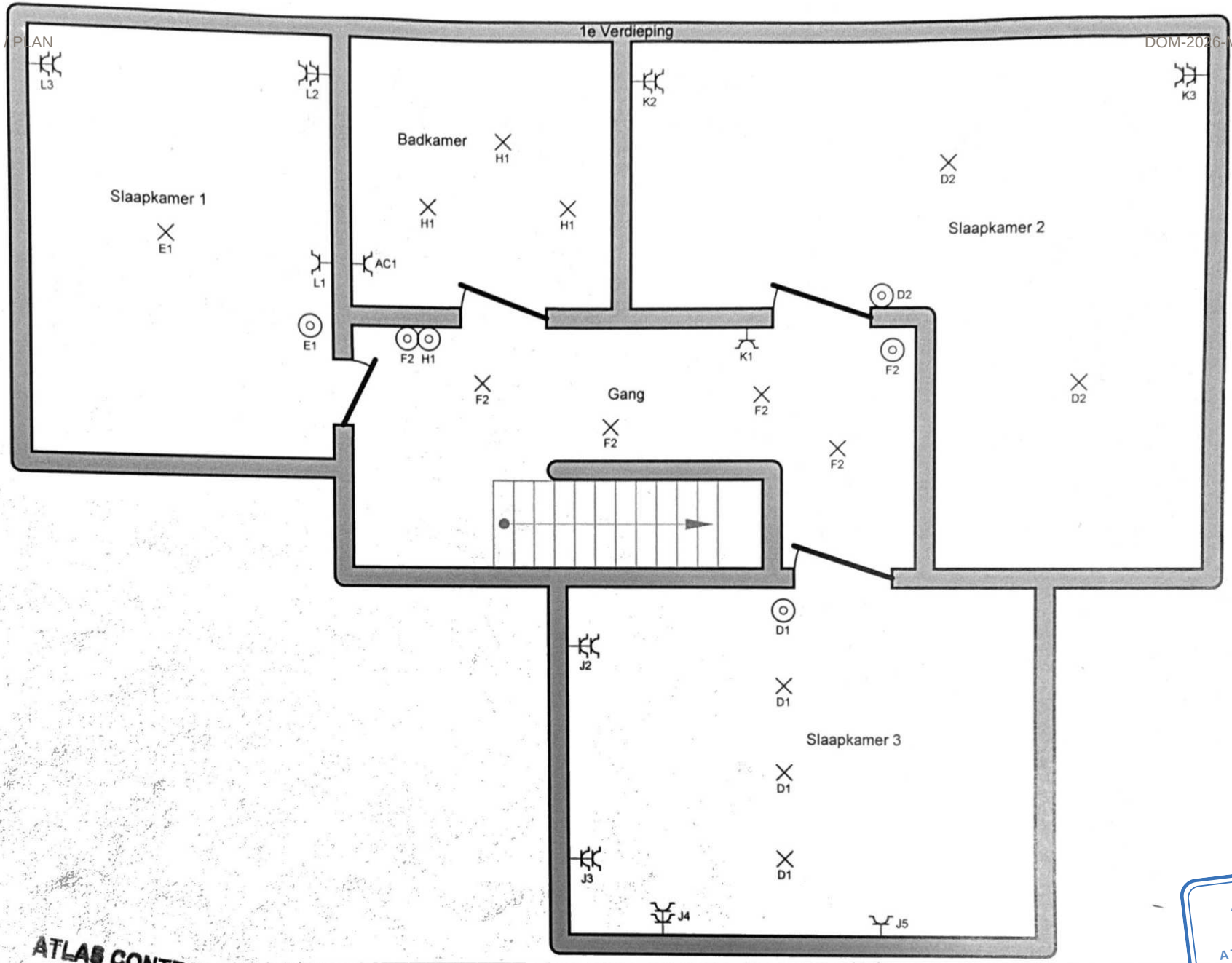
ATLAS CONTROLE
erkend keuringsorganisme
organisme agréé
Célia CAUSSIN
663-INSP

Plaats van de elektrische installatie

Installateur
Celektro B.V.B.A.
Guldenelle 28 A
1930 Nossegem
GSM: 0472 58 32 63
e-mail: cedric.tuypens@telenet.be
BTW BE 0534.864.928

Atlas Contrôle
ATLAS CONTRÔLE
BELAC 663-INSP

p. 6/6
Situatieschema
2 x 230V ~ 50Hz



Plaats van de elektrische installatie

Installateur
Celektro B.V.B.A.
Guldenelle 28 A
1930 Nossegem
GSM: 0472 58 32 63
e-mail: cedric.tuypens@telenet.be
BTW BE 0534.864.928

ATLAS CONTROLE
erkend keuringsorganisme
organisme agréé
Célia CAUSSIN
563-INSP

Atlas Contrôle
ATLAS CONTRÔLE
BELAC 663-INSP
p. 7/8

Situatieschema
2 x 230V ~ 50Hz